

Avant de vous présenter le budget prévisionnel pour 2017, je souhaite vous indiquer que nous ne présenterons pas de bilan provisoire pour 2016.

En 2016 : Toutefois, il m'a semblé important de vous indiquer que cette année, nous avons accueilli **une stagiaire juriste en droit public pendant 6 mois**. La charge salariale sera donc plus importante qu'annoncée dans le budget prévisionnel de 2016, présenté lors du congrès de l'an dernier.

De plus, l'une de nos salariées a choisi la mutuelle, qu'en tant qu'employeur nous devons lui proposer.

Enfin, nous avons investi dans **un outil de gestion pour notre association**, qui regroupe l'ensemble de nos activités dans une seule et même boîte à outils : pour les formations, les manifestations...

Budget prévisionnel exercice de l'année 2017

- RECETTES :

- Cotisations 2016	87 000, 00 €
- Produits financiers	800, 00 €
- Partenaires	5 000, 00 €
- Participations formation des élus	15 000, 00 €
- Aide Mairie 2000 formations	5 000, 00 €
- Subvention du Conseil départemental	22 000, 00 €
Total général recettes		134 800, 00 €

= DEPENSES :

- Salaires et charges	87 000, 00 €
- Frais d'organisation de réunions	4 000, 00 €
- Honoraires et frais de formation	15 000, 00 €
- Imprimerie, papeterie	1 000, 00 €
- Téléphone, fax, internet	1 000, 00 €
- Frais de déplacement (élus et agents)	4 000, 00 €
- Frais d'affranchissement	2 500, 00 €
- Abonnements	2 500, 00 €
- Divers (dont assurances et congrès des maires à Paris)	4 000, 00 €
- Coût organisation congrès 2016 de la Sarthe	15 000, 00 €

Total général dépenses 136 000, 00 €

Déficit prévisionnel pour l'exercice 2017 : -1 200, 00 €